

Justificatif généré le 15/05/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 15/05/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/674536
N° d'annonce : 674536

BTP BANQUE

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 88.115.520 €

Siège social : 48, rue la Pérouse CS 51686 75773 PARIS CEDEX 16
339 182 784 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Les actionnaires de BTP Banque sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le :

MARDI 30 MAI 2023, A 17 h 30

AU 48 RUE LA PEROUSE – 75016 PARIS

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Cette Assemblée fera également l'objet d'une diffusion en vidéoconférence. Un lien Teams vous parviendra par e-mail.

A TITRE ORDINAIRE

1 – Lecture du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2022 – Approbation du bilan et des comptes de cet exercice – Quitus aux membres du Directoire et au Conseil de Surveillance,

2 – Affectation du résultat,

3 – Versement d'un dividende au titre de l'exercice 2022 et constatation de l'augmentation de capital consécutive à l'exercice de l'option pour le paiement de tout ou partie du dividende en actions,

4 – Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L-225-86 et suivants du Code de Commerce et approbation de ces conventions,

5 – Montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

6 – Consultation sur les rémunérations versées au cours de l'exercice 2022 aux dirigeants et aux salariés visés à l'article L511-71 du Code Monétaire et Financier,

A TITRE EXTRAORDINAIRE

7 à 10 – Modifications des statuts

– Article 10 Directoire – Représentation équilibrée des femmes et des hommes

– Article 12 Conseil de surveillance :

3 – Représentation équilibrée des femmes et des hommes

4 – Impossibilité pour un membre du Conseil de faire partie du Directoire

– Article 13 Obligation de discrétion

A TITRE ORDINAIRE

11 – Pouvoirs en vue des formalités.

Modalités de participation à l'assemblée générale mixte

L'actionnaire dispose de plusieurs possibilités pour participer à l'assemblée :

1. Il peut participer personnellement à l'assemblée générale mixte.

2. L'actionnaire n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter les résolutions, peut donner pouvoir au Président de l'assemblée ou à son conjoint ou à son partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou à un autre actionnaire personne morale ou physique de son choix, par courrier en renvoyant le formulaire unique de vote par correspondance ou procuration, qui lui sera adressé avec la convocation à l'adresse suivante : BTP Banque – Secrétariat Général 48, rue La Pérouse 75016 PARIS.

Toutes les actions étant nominatives, les convocations seront effectuées conformément à l'article 16 des statuts, par lettre adressée à chacun des actionnaires contenant un formulaire de pouvoir et vote par correspondance.

Le Directoire

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeM02xOBv

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeM02xOBv>

